

AR Prefecture

063-216303099-20230324-20230324\_02-DE  
Reçu le 28/03/2023

Republique Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE  
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 24 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Frédéric CHAZELLE, Yvan CARRET

Absents (3) : Gérard ROURE, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Procurations (2) : Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA, Mireille CARRET a donné procuration à Yohann CARRET

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date convocation : 16/03/2023

**2 ► APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DRESSES PAR M. MASSON Laurent et M. SOLEILHAC Jean-Yves – BUDGETS COMMUNAL, AEP ET ASSAINISSEMENT**

*M. Laurent MASSON, du 01/01/22 au 31/12/22*

*M. Jean-Yves SOLEILHAC à compter du 01/01/23*

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2022 au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

↪ **Déclare, à l'unanimité des membres présents**, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par les Receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Michel ROCHE

